

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1310

29 mai 2008

### SOMMAIRE

Adenbach & Co .....	62835	International Retail Investments Sàrl .....	62837
Andeuxmille, Sàrl .....	62844	Invest House Luxembourg S.A. ....	62861
Andeuxmille, Sàrl .....	62844	Jaff .....	62840
Anterme Sàrl .....	62843	Knight Lux 1 S.à r.l. ....	62845
Bentim International S.A. ....	62842	Koulin SA .....	62841
Bluecat Concept Sàrl .....	62836	LEI Euro Holdings S.à r.l. ....	62835
Bottling Holdings (Luxembourg) Com- mandite S.C.A. ....	62839	Lookomotion Holding S.à r.l. ....	62841
Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GE- RARD & Cie .....	62843	LSFC Capital S.à r.l. ....	62838
Bronwyn Estates S.à r.l. ....	62834	Luxembourg Congres .....	62836
CB Richard Ellis Investors S.à r.l. ....	62839	Luxembourg Security Company S.à r.l. ..	62844
Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Com- mandite S.C.A. ....	62839	Mamiom Technologies S.A. ....	62837
DC Systèmes de Sécurité S.à r.l. ....	62842	Massilia Holding S.A. ....	62840
DKV Luxembourg S.A. ....	62839	M.G.N. Sud Sàrl .....	62843
ECP International S.A. ....	62834	Orco Property Group .....	62855
Fliesen Falkenburg Sàrl .....	62835	Parco .....	62842
Forseti Acquisitions S.A. ....	62838	Piocheur Luxembourg S.A. ....	62843
Franklin Templeton International Services S.A. ....	62866	Rona Participations S.A. ....	62836
Frieden & Quintus S.à r.l. ....	62836	Sàrl La Roseraie .....	62844
Global System Holding S.A. ....	62880	Sculptor Turkish Factoring S.à r.l. ....	62849
GM Real Estates .....	62841	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ment dans l'Ethologie .....	62842
Groupe TFN Pole International S.A. ....	62875	Steel Invest & Finance S.à r.l. (Luxem- bourg) .....	62834
Hede Development S.A. ....	62840	Swiss Re International SE .....	62837
Ibanel S.à r.l. ....	62840	Teseo Luxembourg Holding S.A. ....	62840
Ibanel S.à r.l. ....	62841	Texel Technologies International (T.T.I.) S.A. ....	62837
Ideal Invest Sicav .....	62880	Utopia Management .....	62880
IHL-Seupar S.A. ....	62861	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l. ....	62855
International Retail Investments Sàrl ....	62838	WTC Investment S.à r.l. ....	62839
International Retail Investments Sàrl ....	62838		

**Steel Invest & Finance S.à r.l. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 170.104.700,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049278/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00221. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement en date du 27 février 2008*

Le Mandat de Monsieur Pierre LENTZ n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Paolo SARDI, de profession libérale, demeurant à Milano, Via Le Monte Nero, 76 Italie, Président et Administrateur-délégué

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053648/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Bronwyn Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

*Pour BRONWYN ESTATES S.A R.L.*

MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2008058343/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04232. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

**LEI Euro Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.285.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 31 mars 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Ton Zwart de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

\* Monsieur Phillip Williams de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Madame Elena Morrisova ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

\* Monsieur Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Elena Morrisova

Gérant

Référence de publication: 2008053824/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080059362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2008.

---

**Fliesen Falkenburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.231.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060189/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

---

**Adenbach & Co, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.225.

—  
*Décision de l'Associé Unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2008*

L' actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué CCMT Participations S.A. et nomme dès ce jour, en remplacement, la société RAIN INC comme administrateur unique - et administrateur-délégué.

Le siège social de RAIN INC se situe #1 Mapp Street à Belize City - Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 70,724 et a pour représentant permanent Mrs Desiree SINGH.

Pour acceptation du mandat d'Administrateur-délégué

RAIN INC

Desiree SINGH

Représentant permanent

Référence de publication: 2008060637/1969/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

**Bluecat Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 26-28, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 129.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUECAT CONCEPT SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008062378/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01412. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Frieden & Quintus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 102.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FRIEDEN & QUINTUS SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008062379/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01429. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Luxembourg Congres, Société Anonyme.**

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.  
R.C.S. Luxembourg B 58.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXEMBOURG CONGRES SA*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008062380/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01435. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Rona Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 133.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062334/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02422. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Mamiom Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 103.472.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062335/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02420. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Texel Technologies International (T.T.I.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 90.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062336/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02421. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**International Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 86.527.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062314/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Swiss Re International SE, Société Européenne.**

**Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 8 janvier 2008, le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg et la Société a été immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISS RE INTERNATIONAL SE

Signature

Référence de publication: 2008062329/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02849. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**International Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 86.527.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062313/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**International Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 86.527.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062312/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008062202/7241/11.

(080069401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**LSFC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.196.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, Suite 2200, North Harwood Street, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de liquidateur avec effet au 31 décembre 2007.

- Nomination de Monsieur Philippe Detournay, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que liquidateur avec effet au 2 janvier 2008. Il reprend les pouvoirs de signature qui avait été attribué à Monsieur Benjamin Drew Velvin III, liquidateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Philippe Detournay.

Référence de publication: 2008060642/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

**CB Richard Ellis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 94.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008062285/7241/11.

(080069300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008062288/7241/11.

(080069358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Bottling Holdings (Luxembourg) Commandite S.C.A.).**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 73.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2008062291/206/14.

(080069695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**WTC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.055.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 13 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n ° 533 du 3 juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 26 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ° 966 du 30 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WTC Investment S.à r.l*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008061449/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01134. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

---

**Jaff, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 120.829.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2008062323/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02334. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Teseo Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Massilia Holding S.A.).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062324/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02337. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062317/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Hede Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 67.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2008062325/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02339. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---



**Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.116.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062318/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**GM Real Estates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 112.148.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008062305/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01255. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Koulin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 128.643.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062303/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05128. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Lookomotion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 79.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/2008.

Pour Lookomotion Holding S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008062401/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01438. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Bentim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 80.059.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2008062306/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01247. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Parco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062301/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05126. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**S.L.I.E. S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissement dans l'Éthologie, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 80.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2008062307/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01252. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**DC Systèmes de Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Niedercorn, 104, rue Pierre Gansen.  
R.C.S. Luxembourg B 83.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkorn, le 13 mai 2008.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008062332/2031/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GERARD & Cie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Obercorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 17.444.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 13 mai 2008.

*Pour le gérant*

Signature

Référence de publication: 2008062333/2031/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01916. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**M.G.N. Sud Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 86.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGN SUD SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008062381/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01436. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Piocheur Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels au 27 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PIOCHEUR LUXEMBOURG SA*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008062382/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01439. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Anterme Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.131.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062316/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02386. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Sàrl La Roseraie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 111.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARL LA ROSERAIE  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2008062384/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01442. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Luxembourg Security Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 104.030.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/2008.

Pour Luxembourg Security Company Sàrl  
Luxembourg International Consulting S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008062402/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01434. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Andeuxmille, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.130.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062311/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Andeuxmille, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.130.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008062310/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of August,  
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ROCKWOOD SPECIALTIES GROUP INC, a corporation incorporated and organized under the laws of United States of America, having its registered office at 100 Overlook Center, Princeton, NJ 08540, USA; and

ROCKWOOD SPECIALTIES INC, a corporation incorporated and organized under the laws of United States of America, having its registered office at 100 Overlook Center, Princeton, NJ 08540, USA

all two corporations here duly represented by Michaël MEYLAN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies under private seal given in Princeton on August 23, 2007.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The shareholders of the Company represented as stated here above (the Shareholders), have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That 100% of the share capital of Knight Lux 1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 100.495, incorporated by deed of M<sup>e</sup> André Schwachtgen on April 6, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 26, 2004 under number 644 (the Company), modified for the last time pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger on July 30, 2004 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 21, 2004 under number 1303, is represented at the present meeting;

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 862,500 (eight hundred sixty-two thousand five hundred euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 137,500 (one hundred thirty-seven thousand five hundred euros) represented by 5,500 (five thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to EUR 1,000,000 (one million euros), by way of the issue of 34,500 (thirty-four thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Increase of the amount of the authorised share capital of the Company to bring it to an aggregate amount of EUR 10,000,000 (ten million euros) consisting of 400,000 new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each;

5. Increase of the amount of the authorised CPECs of the Company to bring it to an aggregate amount of EUR 660,000,000 (six hundred and sixty million euros) consisting of 26,400,000 CPECs with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each;

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 2, 4 and 5;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

8. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the Shareholders having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase and they hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 862,500 (eight hundred sixty-two thousand five hundred euros), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 137,500 (one hundred thirty-seven thousand five hundred euros) represented by 5,500 (five thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to EUR 1,000,000 (one million euros), by way of the issue of 34,500 (thirty-four thousand five hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

1) ROCKWOOD SPECIALTIES GROUP INC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 30,912 (thirty thousand nine hundred and twelve) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 772,800 (seven hundred seventy two thousand eight hundred euros) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) ROCKWOOD SPECIALTIES INC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3,588 (three thousand five hundred and eighty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each newly issued shares of the Company and to fully pay them by a contribution in cash in an amount of EUR 89,700 (eighty-nine two thousand seven hundred euros) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to increase the amount of the authorised share capital of the Company in order to bring it to an aggregate amount of EUR 10,000,000 (ten million euros) consisting of 400,000 new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to increase the amount of the authorised CPECs of the Company to bring it to an aggregate amount of EUR 660,000,000 (six hundred and sixty million euros) consisting of 26,400,000 CPECs with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million euro) represented by 40,000 (forty thousand) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

The Company has an unissued but amount of authorised capital of a maximum amount of EUR 10,000,000 (ten million euros) consisting of 400,000 (four hundred thousand) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The Company has an amount of unissued but authorised CPECs of EUR 660,000,000 (six hundred and sixty million euros) consisting of 26,400,000 (twenty-six million four hundred thousand) CPECs with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each

The Board of Managers is authorised to issue the new shares and the CPECs in one or several times, within the limits of the authorised capital as described here above, and in favour of the existing shareholders or to any other person as approved by the shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

This authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 30 July 2004.

At any time in the future, the Board of Managers is authorised to proceed to the increase of the share capital of the Company by result of the issue of new shares or the conversion of the CPECS into shares.

In particular, the Board of Managers may issue the shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be established by the Board of Managers in compliance with the terms and conditions of the CPECs as the case may be.

The Board of Managers may delegate to any duly authorised person the duties of accepting the conversion election. The Board of Managers shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Board of Managers, the above power of attorney and the subscription of the shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Board of Managers, the present article 5 shall be deemed to be amended accordingly.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set forth by the Law."

### Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

### Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately ten thousand (10,000.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

ROCKWOOD SPECIALTIES GROUP INC, une société constitué selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 100 Overlook Center, Princeton, NJ 08540, USA; et

ROCKWOOD SPECIALTIES INC, une société constitué selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 100 Overlook Center, Princeton, NJ 08540, USA

toutes deux ici représentées par Michaël Meylan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Princeton, le 23 août 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les associés de la Société, représentés comme décrit ci-dessus (les Associés), ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de Knight Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.495, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire le 6 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 avril 2004 sous le numéro 644, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, le 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2004 sous le numéro 1303 (la Société), est représenté à la présente assemblée;

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 862,500 (huit cent soixante-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) divisé en 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) par l'émission de 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Augmentation du montant du capital social autorisé de la Société afin de le porter au montant total de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) constitué de 400.000 par sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

5. Augmentation du montant des certificats préférentiels convertibles de fonds propres (CPECs) autorisés de la Société afin de les porter au montant total de EUR 660,000,000 (six cent soixante millions d'euros) constitué de 26.400.000 (vingt-six millions quatre cent mille) CPECs nouveaux ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacun;

6. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée aux points 2, 4 et 5;

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

8. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables dans la mesure où ils ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 862,500 (huit cent soixante-deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) divisé en 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros) par l'émission de 34.500 (trente-quatre mille cinq cents) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la pleine libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

1) ROCKWOOD SPECIALTIES GROUP INC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 30.912 (trente mille neuf cent douze) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 772,800 (sept cent soixant-douze mille huit cents euros) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

2) ROCKWOOD SPECIALTIES INC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 3.588 (trois-mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 89.700 (quatre-vingt-neuf mille sept cents euros) qui est prouvé au notaire par la production d'un certificat de blocage et qui est entièrement alloué au capital de la Société.

Le montant du capital social est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société afin de le porter au montant total de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) constitué de 400.000 parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le nombre de certificats préférentiels convertibles de fonds propres (CPECs) autorisés pour le porter du montant total EUR 660.000.000 (six cent soixante millions d'euros) constitué de 26.400.000 (vingt-six millions quatre cent mille) CPECs nouveaux ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacun.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

La Société dispose d'un capital autorisé non émis d'un montant maximum de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) en vue de l'émission de 400.000 (quatre cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune; et

La Société dispose de CPECs autorisés non émis d'un montant maximum de EUR 660.000.000 (six cent soixante millions d'euros) en vue de l'émission de 26.400.000 (vingt-six millions quatre cent mille) nouveaux CPECs d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacun.

Le conseil de gérance est autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant, des nouvelles parts sociales et des titres convertibles en parts sociales identifiables par série d'émission en faveur des associés actuels ou de toutes autres personnes ayant été agréées par l'assemblée générale des associés en conformité avec l'article 189 paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cette autorisation expirera à la date du cinquième anniversaire de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 juillet 2004.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder à l'augmentation du capital social résultant de l'émission de nouvelles parts sociales ou de la conversion des titres convertibles en parts sociales à tout moment à l'avenir.

En particulier, le conseil de gérance pourra émettre des parts sociales sujette à la constitution d'une prime d'émission, dont le montant et l'attribution seront déterminés par le conseil de gérance conformément aux termes et conditions des titres convertibles en parts sociales selon le cas.



Le conseil de gérance pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les demandes de conversion. Le conseil de gérance désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du conseil de gérance, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions des parts sociales.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article 5 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.»

#### Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Le montant des frais en raison du présent acte, s'élève à environ dix mille (10.000,.) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2007. LAC/2007/25762. - Reçu huit mille six cent vingt-cinq euros Eur 1% = 8.625.-.

Le receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008058993/5770/249.

(080065737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

### **Sculptor Turkish Factoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.200.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Sculptor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.786,

here represented by Ms Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on March 31, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Sculptor Turkish Factoring S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts -Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by Sculptor Holdings S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following person is appointed sole manager of the Company for an unlimited period:

Manacor (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B9098, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 31 mars 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sculptor Turkish Factoring S.à r.l." (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même

groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre actionnaires. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné par des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un actionnaire, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des actionnaires représentant les trois quarts des parts appartenant aux actionnaires survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par les actionnaires, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des actionnaires par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les actionnaires en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Sculptor Holdings S.à r.l., prénommé, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. LE CAM - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, LAC/2008/17079. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six mai de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008058950/242/327.

(080066138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008061484/1273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00797. - Reçu 114,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of May.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "Whitehall Street International REPIA Fund 2005 S.à r.l." having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, R.C.S. Luxembourg B number 107.557, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 4, 2005, published in the Mémorial C, number 900 of

September 15, 2005, as revised by deed of the undersigned notary on January 13, 2006, published in the Mémorial C, number 908 of May 9, 2006.

The meeting is opened at 3:30 p.m. by M<sup>e</sup> Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mr Matthias PONS, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nicolas Ronzel, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of subscribed share capital, authorised share capital and share premium reserve from Euro to US Dollar.
2. Increase of share capital by part incorporation of the share premium reserve to allow refixing of capital at nominal value of USD 50,- per share and allocation to the existing shareholders of shares as well as pro rata amount of remaining share premium.
3. Further increase of the share capital to reflect payment in of commitments in 2006.
4. Further increase of capital to reflect payment in following capital call of August 2006.
5. Subscription by existing shareholders of new shares by subscription in cash.
6. Decision to amend articles 7, 8 and 20 of the Company's articles of incorporation to reflect the previous decisions.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholder present or represented and the number of its parts, which, after being signed by the shareholder or its proxy, by the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialed "ne varietur" by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list, that all the parts are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to convert the currency of the subscribed share capital, the authorized share capital and the share premium reserve denominated in EURO into US Dollars at the exchange rate of 1,3554 resulting in the amount of one hundred and sixty thousand seven hundred and seventeen US Dollars (USD 160,717) of subscribed share capital, the amount of three million three hundred and eighty-eight thousand five hundred US Dollars (USD 3,388,500) of authorized share capital and two million sixty-four thousand eight hundred eighteen US Dollars (USD 2,064,818) of share premium reserve.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the company by an amount of two hundred sixty-seven thousand two hundred eight-three US Dollars (USD 267,283) so as to bring the capital up to four hundred and twenty-eight thousand US Dollars (USD 428,000) and to divide such capital into eight thousand five hundred and sixty (8,560) class A shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each. The increase of capital is paid up by the incorporation of two hundred sixty-seven thousand two hundred eighty-three US Dollars (USD 267,283) of the share premium reserve into the share capital.

Proof has been provided to the notary regarding the existence of the share premium reserve as per a balance sheet of the company dated as of May 14, 2007.

The existing shareholders are allocated the following class A shares at fifty US Dollars (USD 50.-) per share each as well as a pro rata amount of the remaining share premium previously paid up on the shares as follows:

	Number of shares	Nominal value of USD 50,- USD	Share premium attributable to each shareholder USD
Pourtales . . . . .	1200	60,000	251,967
Checoury . . . . .	120	6,000	25,197
Couturier . . . . .	90	4,500	18,898
Debode . . . . .	90	4,500	18,898
Dubois . . . . .	60	3,000	12,598
Jariel . . . . .	75	3,750	15,748
Lerasle . . . . .	120	6,000	25,197
Herault . . . . .	300	15,000	62,992



Dahlmeyer . . . . .	360	18,000	75,590
Goldman Sachs & Co . . . . .	15	750	3,151
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp., L.P. . . . .	6 060	303,000	1,272,433
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C. . . . .	70	3,500	14,867
Total . . . . .	8560	428,000	1,797,536

*Third resolution*

The Meeting decides to further increase the subscribed capital of the company by an amount of sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars (USD 66,850.-) so as reflect the payment up on commitments from existing shareholders made in July 2006 (as reflected in the attached manager resolutions of April 24, 2007) to raise the subscribed capital from four hundred twenty-eight thousand US Dollars (USD 428,000.-) to four hundred ninety-four thousand eight hundred fifty US Dollars (USD 494,850.-), by the creation and the issuance of one thousand three hundred thirty- seven (1,337) new parts of class A having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50,-) each.

*Subscription and payment*

The existing shareholders, having waived their preferential subscription rights, subscribe to the new class A shares and pay up share premium in the total amount of two hundred forty-nine thousand nine hundred sixty-six US Dollars (USD 249,966.-) as follows:

	Payment received in USD	Number of shares	Nominal capital in USD	Share Premium in USD
Pourtales . . . . .	38 280	180	9 000	29 280,00
Checoury . . . . .	86 130	405	20 250	65 880,00
Couturier . . . . .	-	-	-	-
Debode . . . . .	-	-	-	-
Dubois . . . . .	7 656	36	1 800	5 856,00
Jariel . . . . .	-	-	-	-
Lerasle . . . . .	15 950	75	3 750	12 200,00
Herault . . . . .	19 140	90	4 500	14 640,00
Dahlmeyer . . . . .	44 660	210	10 500	34 160,00
Goldman Sachs & Co . . . . .	-	-	-	-
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp., L.P. . . . .	105 000	341	17 050	87 950,00
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C . . . . .	-	-	-	-
Total . . . . .	316 816	1 337	66 850	249 966

*Fourth resolution*

The meeting decides to further increase the subscribed capital of the company by an amount of six hundred fifty-nine thousand eight hundred US Dollars (USD 659,800.-) so as reflect the payment up on a capital call made in August 2006 (as reflected in the attached manager resolutions of April 24, 2007) to raise the subscribed capital from four hundred ninety-four thousand eight hundred fifty US Dollars (USD 494,850.-) to one million one hundred fifty-four thousand six hundred fifty US Dollars (USD 1,154,650.-) by the creation and the issuance of thirteen thousand one hundred ninety-six (13,196) new parts of class A having a nominal value of fifty US Dollars (USD 50,-) each.

*Subscription and payment*

The existing shareholders, having waived their preferential subscription rights, subscribe to the new class A shares and pay up share premium in the total amount two million six hundred thirty-nine thousand two hundred US Dollars (USD 2,639,200.-) as follows

	Capital call Aug 2006 USD	Number of shares	Nominal capital in USD	Share Premium in USD
Pourtales . . . . .	460 000	1 840	92 000	368 000,00
Checoury . . . . .	175 000	700	35 000	140 000,00
Couturier . . . . .	30 000	120	6 000	24 000,00
Debode . . . . .	30 000	120	6 000	24 000,00
Dubois . . . . .	32 000	128	6 400	25 600,00
Jariel . . . . .	25 000	100	5 000	20 000,00
Lerasle . . . . .	65 000	260	13 000	52 000,00
Herault . . . . .	130 000	520	26 000	104 000,00
Dahlmeyer . . . . .	190 000	760	38 000	152 000,00

62858

Goldman Sachs & Co . . . . .	-	-	-	-
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp. L.P.	2 160 000	8 640	432 000	1 728 000,00
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C . . . . .	2 000	8	400	1 600
Total . . . . .	3 299 000	13 196	659 800	2 639 200

*Payment in*

In respect of the increases set out in the third and fourth resolution above, the amount of seven hundred twenty-six thousand six hundred fifty US Dollars (USD 726,650) in capital and two million eight hundred eighty-nine thousand one hundred sixty-six US Dollars (USD 2,889,166.-) as issue premiums, totalizing three million six hundred fifteen thousand eight hundred sixteen US Dollars (USD 3,615,816.-) paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Fifth resolution*

So as to reflect the above resolutions the meeting decides to amend article 7, first paragraph, article 8, first paragraph and article 20, first sentence, of its articles of incorporation to be worded as follows:

" **Art. 7. first paragraph.** The Company's issued corporate capital is set at one million one hundred fifty-four thousand six hundred fifty US Dollars (USD 1,154,650.-) represented by twenty-three thousand ninety-three (23,093) redeemable ordinary Share of Class A of fifty US Dollars (USD 50,-) each."

" **Art. 8. first paragraph.** The Company shall have an authorized capital of three million three hundred and eighty-eight thousand five hundred USD Dollars (USD 3,388,500) represented by

- One million three hundred fifty-five thousand four hundred (1,355,400) redeemable ordinary Shares of Class A of fifty US Dollars (USD 50,-)each;
- One million three hundred fifty-five thousand four hundred (1,355,400) redeemable ordinary Shares of Class B of fifty US Dollars (USD 50,-) each;
- Three hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (338,850) redeemable ordinary Shares of Class X of fifty US Dollars (USD 50,-); and
- Three hundred thirty-eight thousand eight hundred fifty (338,850) redeemable ordinary Shares of Class C of fifty US Dollars (USD 50,-)each"

" **Art. 20. first sentence.** Any amount payable to a Shareholder for the redemption of a Share shall be paid in US Dollars"

*Expenses*

For the purpose of registration, the said increases of capital are valued at 2,864,910.-€.

The company is subject to the Law of March 22, 2004 on undertakings for securitization.

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at 7,000.-€.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «Whitehall Street International REPIA Fund 2005 S.à.r.l.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, R.C.S. Luxembourg B numéro 107.557, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 900 du 15 septembre 2005, et révisé selon acte du notaire soussigné, le 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, numéro 908 du 9 mai 2006.

Ladite assemblée s'est ouverte à 15:30 heures par Maître Sabine HINZ, avocate demeurant à Luxembourg, en sa qualité de présidente, qui nomme au poste de secrétaire de l'assemblée, Mr Matthias PONS, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Mr Nicolas RONZEL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social souscrit, du capital social autorisé et de la réserve de primes d'actions d'euros en dollars américains.

2. Augmentation du capital social par incorporation partielle de la réserve de primes d'actions pour permettre de refixer le capital à une valeur nominale de USD 50.- l'action et attribution à chaque actionnaire existant des actions de USD 50.- l'action chacune ainsi que d'un montant prorata des primes d'actions restantes.

3. Augmentation supplémentaire du capital social pour refléter la libération des engagements en 2006.

4. Augmentation supplémentaire de capital pour refléter l'appel de fonds du mois d'août 2006.

5. Souscription par les actionnaires existants de nouvelles actions par souscription en espèce.

6. Décision de modifier les articles 7, 8 et 20 des Statuts de la Société afin d'y refléter les décisions ci-dessus

II.- Une liste de présence a été établie, sur laquelle figure l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre de ses parts, laquelle liste, après signature par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné.

III. Il apparaît de la liste de présence, que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est, de ce fait, régulièrement constituée et peut délibérer de l'ordre du jour valablement, lequel ordre du jour a été communiqué aux actionnaires avant l'assemblée.

IV. Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social souscrit, du capital social autorisé et de la réserve de primes d'actions libellés en EUROS, en USD au cours de change de 1.3554, entraînant un capital social souscrit d'un montant de cent soixante mille sept cent dix-sept dollars américains (USD 160.717), un capital social autorisé d'un montant de trois millions trois cents quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 3.388.500), et deux millions soixante-quatre mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 2.064.818) de réserve de primes d'actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-trois dollars américains (USD 267.283) afin que le capital atteigne quatre cent vingt-huit mille dollars américains (USD 428.000,-) et de diviser ce capital en huit mille cinq cent soixante (8.560) actions de classe A d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune. L'augmentation du capital est libérée par l'incorporation au sein du capital social de deux cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-trois dollars américains (USD 267.283) de réserve de primes d'actions.

Il a été fourni au notaire la preuve de l'existence de réserve de primes d'actions par la présentation d'un bilan de la Société en date du 14 mai 2007.

Il est attribué aux actionnaires existants le nombre suivant d'actions de la classe A de cinquante dollars américains (USD 50,-) l'action ainsi qu'un montant prorata des primes d'actions restantes, précédemment versées sur les actions, comme suit:

	Nombre d'actions	Valeur nominale de USD 50,-	Primes d'actions attribuable à chaque actionnaire
		USD	USD
Pourtales . . . . .	1200	60.000	251,967
Checoury . . . . .	120	6.000	25,197
Couturier . . . . .	90	4.500	18,898
Debode . . . . .	90	4.500	18,898
Dubois . . . . .	60	3.000	12,598
Jariel . . . . .	75	3.750	15,748
Lerasle . . . . .	120	6.000	25,197
Herault . . . . .	300	15.000	62,992
Dahlmeyer . . . . .	360	18.000	75,590
Goldman Sachs & Co . . . . .	15	750	3,151
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp., L.P. . . . .	6 060	303.000	1,272,433
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C. . . . .	70	3.500	14,867
Total . . . . .	8560	428.000	1,797,536

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide une augmentation supplémentaire du capital souscrit de la Société d'un montant de soixante-six mille huit cent cinquante dollars américains (USD 66.850,-) afin de refléter la libération des engagements des actionnaires existant en juillet 2006 (ainsi qu'ils figurent sur les résolutions des administrateurs du 24 avril 2007 ci-jointes) de sorte

que le capital souscrit passe de quatre cent vingt-huit mille dollars américains (USD 428.000,-) à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante dollars américains (USD 494.850,-) par la création et l'émission de mille trois cent trente-sept (1.337) nouvelles parts de la classe A, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

#### Souscription et libération

Les actionnaires existants, ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, souscrivent aux nouvelles actions de la classe A et versent les primes d'actions pour un montant total de deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-six dollars américains (USD 249.966,-), comme suit:

	Versements perçus en USD	Nombre d'actions	Capital nominal en USD	Primes d'actions en USD
Pourtales . . . . .	38.280	180	9.000	29 280,00
Checoury . . . . .	86.130	405	20.250	65 880,00
Couturier . . . . .	-	-	-	-
Debode . . . . .	-	-	-	-
Dubois . . . . .	7.656	36	1.800	5 856,00
Jariel . . . . .	-	-	-	-
Lerasle . . . . .	15.950	75	3.750	12 200,00
Herault . . . . .	19.140	90	4.500	14 640,00
Dahlmeyer . . . . .	44.660	210	10.500	34 160,00
Goldman Sachs & Co . . . . .	-	-	-	-
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp., L.P.	105.000	341	17.050	87 950,00
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C . . . . .	-	-	-	-
Total . . . . .	316.816	1.337	66.850	249 966

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide une augmentation supplémentaire du capital souscrit de la Société d'un montant de six cent cinquante-neuf mille huit cents dollars américains (USD 659.800,-) afin de refléter la libération d'un appel de fonds au mois d'août 2006 (ainsi qu'il figure sur les résolutions des administrateurs du 24 avril 2007 ci-jointes) de sorte que le capital souscrit passe de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante dollars américains (USD 494.850,-) à un million cent cinquante-quatre mille six cent cinquante dollars américains (USD 1.154.650,-) par la création et l'émission de treize mille cent quatre-vingt-seize (13.196) nouvelles parts de la classe A, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

#### Souscription et libération

Les actionnaires existants, ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, souscrivent aux nouvelles actions de la classe A et versent les primes d'actions pour un montant total de deux million six cent trente-neuf mille deux cents dollars américains (USD 2.639.200,-), comme suit:

	Appel de fonds août 2006 USD	Nombre d'actions	Capital nominal en USD	Primes d'actions en USD
Pourtales . . . . .	460 000	1 840	92 000	368 000,00
Checoury . . . . .	175 000	700	35 000	140 000,00
Couturier . . . . .	30 000	120	6 000	24 000,00
Debode . . . . .	30 000	120	6 000	24 000,00
Dubois . . . . .	32 000	128	6 400	25 600,00
Jariel . . . . .	25 000	100	5 000	20 000,00
Lerasle . . . . .	65 000	260	13 000	52 000,00
Herault . . . . .	130 000	520	26 000	104 000,00
Dahlmeyer . . . . .	190 000	760	38 000	152 000,00
Goldman Sachs & Co . . . . .	-	-	-	-
Whitehall Street International REPIA Fund 2005 Corp. L.P.	2 160 000	8 640	432 000	1 728 000,00
Whitehall Street Employee Funds 2005 GP, L.L.C . . . . .	2 000	8	400	1 600
Total . . . . .	3 299 000	13 196	659 800	2 639 200

#### Versements

En ce qui concerne les augmentations telles qu'exposées dans les résolutions trois et quatre ci-dessus, un montant de sept cent vingt-six mille six cent cinquante dollars américains (USD 726.650,-) en capital et deux millions huit cent quatre-

vingt-neuf mille cent soixante-six dollars américains (USD 2.889.166,-) en primes d'émissions, soit un montant total de trois millions six cent quinze mille huit cent seize dollars américains (USD 3.615.816,-) libéré en espèce par les souscripteurs, est à la disposition de la Société, dont la preuve est remise au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

Afin de refléter les résolutions susmentionnées, l'assemblée décide de modifier l'article 7, premier paragraphe, l'article 8, premier paragraphe et l'article 20, première phrase, des Statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 7. premier paragraphe.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent cinquante-quatre mille six cent cinquante dollars américains (USD 1.154.650,-) représenté par vingt-trois mille quatre-vingt-treize (23.093) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.»

« **Art. 8. premier paragraphe.** La Société détiendra un capital autorisé de trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 3,388.500), représenté par

- un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cents (1,355.400) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

- un million trois cent cinquante-cinq mille quatre cents (1,355.400) Actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

- trois cent trente-huit mille huit cent cinquante (338,850) Actions ordinaires rachetables de Classe X d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune; et

- trois cent trente-huit mille huit cent cinquante (338,850) Actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

« **Art. 20. première phrase.** Tout montant payable à un actionnaire pour le rachat d'une Action sera versé en dollars américains.»

*Frais*

Aux fins de l'enregistrement, lesdites augmentations de capital sont évaluées à 2.864.910.-€.

La société est soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous toute forme quelconque, qui seront imputables à la Société par suite du présent acte, sont estimés approximativement à 7.000.-€.

En l'absence d'autres affaires, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête des comparants susmentionnés, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en français. A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte en langue anglaise et celui en langue française, c'est la version anglaise qui prévaudra.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, M. Pons, N. Ronzel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 MAI 2007. LAC/2007/9745. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008059407/212/328.

(080066328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

**IHL-Seupar S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Invest House Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.795.

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112 795,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 535 du 14 mars 2006, (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 06 juillet 2006, lequel acte fut publié au Mémorial, le 14 septembre 2006, sous le numéro 1718, page 82461.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique SCHMICKRATH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain MEUNIER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Décision de changer la dénomination sociale de la Société de "INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A." en celle de "IHL-Seupar S.A.";

2) Décision de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale;

3) Décision de modifier les articles six (6) et sept (7) des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

4) Décision de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur ci-après:

" **Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

5) Décision de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur ci-après:

" **Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

6) Décision de modifier l'année sociale de la Société pour la faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante et décision de modifier en conséquence l'article dix-sept (17) des statuts.

7) Décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 15.00 heures, suite à la prédite décision de modifier l'année sociale de la Société et en conséquence décision de modifier l'article quinze (15) des statuts.

8) Décision de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société, afin de lui donner à l'avenir la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

9) Décision de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Jean-François LEIDNER, administrateur de la Société, aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société nouvellement dénommée "IHL-Seupar S.A."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la raison sociale de la Société de "INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A." en celle de "IHL-Seupar S.A." et DECIDE en conséquence de modifier l'article premier (1er) des statuts de la Société ayant désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme dénommée "IHL-Seupar S.A.""

### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les articles six (6) et sept (7) des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur ci-après:

" **Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."



#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur ci-après:

" **Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'année sociale de la Société pour la faire courir dorénavant du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, et DECIDE de modifier en conséquence l'article dix-sept (17), premier alinéa des statuts, comme suit:

" **Art. 17. premier alinéa.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante."

#### Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE que l'année sociale qui a débuté le premier janvier 2008 se terminera, ainsi comme il est décidé ci-avant, le trente septembre 2008.

#### Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE encore, suite au changement de l'année sociale de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, afin que cette dernière se tienne à l'avenir le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 15.00 heures.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier donc le premier alinéa de l'article quinze (15) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 15.00 heures."

#### Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société, afin de lui donner à l'avenir la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ième</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE, avec effet immédiat, de nommer Monsieur Jean-François LEIDNER, administrateur de la Société, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société nouvellement dénommée "IHL-Seupar S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.L. WAUCQUEZ, V. SCHMICKRATH, A. MEUNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2008. Relation: EAC/2008/5522. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061219/239/230.

(080068418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., a société anonyme incorporated on 17 May 1991 by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 417 on 5 November 1991. Its articles of incorporation were amended for the last time on 23 September 2003, by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial number 1276 on 2 December 2003.

The meeting was opened with Mrs. Yasmin Gabriel, private employee, professionally residing in Luxembourg in the Chair.

The chairman appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg Mrs. Véronique Guissard, private employee, professionally residing in Luxembourg, was elected scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholder, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and registered with the present deed. The proxy forms of the represented shareholders after having initialed ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

2. That it appears from the attendance list that all shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notices were necessary.

3. That as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 3 (Company's corporate purpose) of the Company's articles of incorporation so as to read as follows: "The corporate purpose of the Company is to render services of any kind, either as principal or as agent, in the fields of secretarial, corporate and financial administration, in particular for collective investment undertakings, including, without limitation, the performance of domiciliary, corporate, transfer and registrar functions, the performance of commission agent and/or broker functions as defined in the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, the promotion and distribution of the shares of collective investment undertakings with the authorisation to accept payments, including any services in connection with the issue, redemption, transfer and registration of such shares, the carrying out of financial recording, valuation and reporting duties and any other services and duties in connection with the Company's corporate purpose."

2. Full amendment and restatement of the Company's articles of incorporation.

*First resolution*

It is hereby resolved to change article 3 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

"The corporate purpose of the Company is to render services of any kind, either as principal or as agent, in the fields of secretarial, corporate and financial administration, in particular for collective investment undertakings, including, without limitation, the performance of domiciliary, corporate, transfer and registrar functions, the performance of commission agent and/or broker functions as defined in the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, the promotion and distribution of the shares of collective investment undertakings with the authorisation to accept payments, including any services in connection with the issue, redemption, transfer and registration of such shares, the carrying out of financial recording, valuation and reporting duties and any other services and duties in connection with the Company's corporate purpose."

*Second resolution*

It is hereby resolved to fully amend and restate the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Franklin Templeton International Services S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation (hereinafter the "Articles of Incorporation").

**Art. 3.** The corporate purpose of the Company is to render services of any kind, either as principal or as agent, in the fields of secretarial, corporate and financial administration, in particular for collective investment undertakings, including, without limitation, the performance of domiciliary, corporate, transfer and registrar functions, the performance of commission agent and/or broker functions as defined in the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, the promotion and distribution of the shares of collective investment undertakings with the authorisation to accept payments, including any services in connection with the issue, redemption, transfer and registration of such shares, the carrying out of financial recording, valuation and reporting duties and any other services and duties in connection with the Company's corporate purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors of the Company (hereinafter, the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 5.** The issued share capital is set at THREE MILLION NINE HUNDRED SIXTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTEEN EUROS (EUR 3,961,413.-), consisting of ONE HUNDRED FIFTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED THREE (159,803) shares in registered form with no par value.

The authorized share capital is set at FOUR MILLION NINE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY-ONE EUROS (EUR 4,957,871.-), consisting of TWO HUNDRED THOUSAND (200,000) shares with no par value.

The Board of Directors is authorized to increase the subscribed share capital by issuing new shares within the limits of the authorized share capital and determine the terms and conditions of subscription and payment thereof, including any issue premium as the case may be. The Board of Directors is authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential subscription right.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares.

After each increase of the subscribed capital performed by the Board of Directors in accordance with the present article five, the latter shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital and the Board of Directors or a person designated by the Board of Directors shall record such amendment of the Articles of Incorporation by notarial deed.

The Company will issue registered certificates representing shares of the Company.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her residence or elected domicile, the number of shares held by him/her, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to this regard. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 6.** The subscribed and/or the authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

In the event the Company has only one shareholder, such sole shareholder shall exercise all powers granted to the general meeting of shareholders under the Articles of Incorporation or the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter, the "Law").

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of February at 11 a.m.

If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, at the absolute discretion of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile transmission or by any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

A shareholder may also participate at any meeting of shareholder by videoconference or by way of similar means of communication permitting the identification of such shareholder and allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may further validly vote through the use of voting forms provided to them by the Company. Such voting forms shall include the following information: (i) Location, date and time of the meeting, (ii) name, address and any other pertinent information concerning the shareholder and the number of shares held by such shareholder, (iii) the agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions, (iv) the option to cast a positive or negative vote or to abstain, the option to vote by proxy and the option to vote for any new resolutions or modification of the resolutions included in the voting form that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the submission by the shareholder of the voting form to the Company.

The voting form must be received by the Company prior to the meeting. Once the voting forms are submitted to the Company they can neither be retrieved nor cancelled. Duly completed and signed voting forms shall be counted for any quorum or majority that may be required for a valid decision taking at the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may adopt any other rules that it may deem necessary with respect to the participation in a general meeting of shareholders through the use of voting forms.

Except as otherwise required by the Law or the Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the statutory auditor, pursuant to convening notices setting forth the agenda and which shall be sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address as indicated in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders of the Company. In the event the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which shall not exceed six (6) years. A director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy. Such decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

**Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by any one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors and he/she may preside at all general meetings of shareholders, but in his absence the Board of Directors or the shareholders, as applicable, may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax or other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

A director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, through facsimile transmission or by any other electronic means capable of evidencing such appointment.

A director may also participate at any meeting of the Board of Directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the Board of Directors. The participation in a meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can only validly deliberate and take decisions if at least a simple majority of its members is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in a meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Meetings of the Board of Directors may be held in Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable or telegram confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

**Art. 14.** The Board of Directors shall have the broadest power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law, or by the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Directors.

Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may from time to time appoint officers of the Company, including a general manager or general managers, a secretary or any assistant general managers, assistant secretaries or any other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers do not need to be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

In particular, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and to act on behalf of the Company in accordance with the Company's corporate purpose and policy to officers of the Company. The delegation of such powers to a member of the Board of Directors is subject to the prior consent of the general meeting of shareholders.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company would be interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have a personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall promptly inform the Board of Directors accordingly and shall not consider or vote upon any such transaction; and such transaction, as well as the director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include a relationship with or the interest in any matter, position or transaction involving a company member of the Franklin Templeton Group, or affiliate thereof, or any such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its own discretion.

**Art. 16.** The Company shall indemnify any director, officer or employee, their heirs, executors and administrators, against any expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be involved by reason of his/her being or having been a director, officer or employee of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

**Art. 17.** The Company is bound by the joint signature of any two directors, the individual signature of any duly authorized officer of the Company, or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 18.** The operations of the Company, including particularly its accountancy and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent external auditor. The independent external auditor shall be elected by the Board of Directors.

The independent external auditor in office may be removed at any time by the Board of Directors.

**Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the subsequent year.

**Art. 20.** Five per cent (5 %) of the annual net profit of the Company, shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remaining balance of the annual net profits is at the disposal of the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may declare dividends from time to time, which it, at its own discretion, believes appropriate with respect to the Company's corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may finally determine the exchange rate applicable in order to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors of the Company may decide to distribute interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (physical persons or legal entities) duly appointed by the meeting of shareholders which shall determine their powers and their remuneration.

**Art. 22.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time through resolution of the general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

**Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is written in English followed by a French version. On request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., une société anonyme constituée le 17 mai 1991 par acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 417 du 5 novembre 1991. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 septembre 2003 par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial numéro 1276 du 2 décembre 2003.

L'assemblée a été déclarée ouverte avec Mme Yasmin Gabriel, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Le Président a désigné comme secrétaire Mme Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Mme Véronique Guissard, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, a été nommée scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant dûment été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires, les mandataires et le notaire soussigné, laquelle restera en annexe et sera enregistrée avec le présent acte. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

2. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'agenda, de sorte qu'aucune convocation ne fut nécessaire.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

*Agenda:*

1. Changement de l'article 3 (Objet social de la Société) des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit: «L'objet social de la Société est de fournir des services de toutes sortes, pour son propre compte ou en tant que mandataire, dans les domaines du secrétariat, de l'administration et de la gestion financière, en particulier à des organismes de placement collectif, y compris, sans que cette énumération soit limitative, l'exercice des fonctions d'agent domiciliataire, d'agent administratif, de teneur du registre et d'agent de transfert, de domiciliation de société, et/ou de commissionnaire tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, de distribution de parts d'organismes de placement collectif avec l'autorisation d'accepter des paiements, y compris tout service en relation avec l'émission, le rachat, le transfert et l'inscription dans les registres de ces parts, l'enregistrement d'opérations financières, les obligations relatives à l'évaluation des avoirs et à la transmission des informations et tout autres services et devoirs en rapport avec l'objet social de la Société.»

2. Changement et refonte totale des statuts de la Société.

*Résolution 1<sup>er</sup>*

Il est décidé de changer l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«L'objet social de la Société est de fournir des services de toutes sortes, pour son propre compte ou en tant que mandataire, dans les domaines du secrétariat, de l'administration et de la gestion financière, en particulier à des organismes de placement collectif, y compris, sans que cette énumération soit limitative, l'exercice des fonctions d'agent domiciliataire, d'agent administratif, de teneur du registre et d'agent de transfert, de domiciliation de société, et/ou de commissionnaire tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, de distribution de parts d'organismes de placement collectif avec l'autorisation d'accepter des paiements, y compris tout service en relation avec l'émission, le rachat, le transfert et l'inscription dans les registres de ces parts, l'enregistrement d'opérations financières, les obligations relatives à l'évaluation des avoirs et à la transmission des informations et tous autres services et devoirs en rapport avec l'objet social de la Société.»

*Résolution 2*

Il est décidé de changer les statuts de la Société dans leur intégralité afin qu'ils se lisent comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Franklin Templeton International Services S.A.» (ci-après, la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision d'actionnaires/ de l'actionnaire unique statuant de la même manière que celle requise pour des modifications des présents statuts (ci-après, les «Statuts»).

**Art. 3.** L'objet social de la Société est de fournir des services de toutes sortes, pour son propre compte ou en tant que mandataire, dans les domaines du secrétariat, de l'administration et de la gestion financière, en particulier à des organismes de placement collectif, y compris, sans que cette énumération soit limitative, l'exercice des fonctions d'agent domiciliataire, d'agent administratif, de teneur du registre et d'agent de transfert, de domiciliation de société, et/ou de commissionnaire tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, de distribution de parts d'organismes de placement collectif avec l'autorisation d'accepter des paiements, y compris tout service en relation avec l'émission, le rachat, le transfert et l'inscription dans les registres de ces parts, l'enregistrement d'opérations financières, les obligations relatives à l'évaluation des avoirs et à la transmission des informations et tous autres services et devoirs en rapport avec l'objet social de la Société.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré ailleurs dans la même municipalité, par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le «Conseil d'Administration»).

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 5.** Le capital social émis est fixé à TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE QUATRE CENT TREIZE EUROS (EUR 3.961.413,-), représenté par CENT CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENT TROIS (159.803) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social autorisé est de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-ET-ONZE EUROS (EUR 4.957.871,-), représenté par DEUX CENT MILLE (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit en émettant de nouvelles actions dans les limites du capital social autorisé et de déterminer les modalités et conditions de souscription et de paiement de ces

dernières, et à fixer une prime d'émission le cas échéant. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder de la sorte, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants à ce moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer les tâches relatives à l'acceptation de souscription et à la réception du paiement de parts à tout administrateur ou représentant de la Société dûment habilités, ou à toute autre personne dûment autorisée.

A la suite de chaque augmentation de capital souscrit réalisée par le Conseil d'Administration dans le cadre de cet article 5, celui-ci sera modifié de façon à refléter l'augmentation du capital souscrit et, à cet effet, le Conseil d'Administration ou une personne désignée par le Conseil d'Administration pourra faire constater cette modification des Statuts par acte notarié.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 6.** Le capital souscrit et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires/ de l'actionnaire unique prise dans les mêmes conditions que celle prévue pour la modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Dans l'éventualité où la Société ne compterait qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exercera tous ses droits accordés à l'assemblée générale des actionnaires, du fait des Statuts ou de la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»).

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la Loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième lundi du mois de février à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, à sa discrétion absolue, le Conseil d'Administration détermine que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit, fax ou par tout autre moyen électronique, sous réserve que son authenticité soit établie. Ce mandat sera jugé recevable, pour autant qu'il ne soit révoqué, pour toute assemblée des actionnaires reconduite.

Un actionnaire pourra également participer à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens similaires de communication permettant l'identification de l'actionnaire et permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement et de communiquer entre-elles. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

Les actionnaires peuvent, en outre, valablement exprimer leur vote par le biais d'un bulletin de vote que la Société leur fournira. Ce bulletin de vote contient les informations suivantes: (i) Lieu, date et heure de l'assemblée, (ii) nom, adresse et autre information pertinente concernant l'actionnaire et le nombre d'actions détenues par lui, (iii) l'agenda de l'assemblée et le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires, (iv) la possibilité d'exercer un vote pour, contre ou de s'abstenir, la possibilité de voter par procuration et la possibilité de voter des résolutions nouvelles ou des modifications de résolutions déjà incluses dans le bulletin de vote qui seraient proposées pendant l'assemblée ou annoncées par la Société après que les actionnaires aient soumis leur bulletin de vote à la Société.

Le bulletin de vote doit parvenir à la Société avant l'assemblée. Une fois les bulletins de vote remis à la Société, ils ne peuvent plus être retirés ou annulés. Les bulletins de vote valablement complétés et signés seront pris en compte lors du calcul pour un quorum ou une majorité requise pour constituer une décision valable prise lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut adopter d'autres règles qu'il juge adéquates en regard de la participation au vote des actionnaires par le biais d'un bulletin de vote lors d'une assemblée générale des actionnaires.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la Loi et envoyé au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Dans le cas où la Société ne compterait qu'un seul actionnaire, elle pourra être dirigée par un administrateur unique qui, dans ce cas, prendra seul et valablement toutes les décisions qui s'imposent.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six (6) ans. Toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision émanant d'une assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir ce poste vacant. Cette élection sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice(s)-président(s). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas être un administrateur et qui devra dresser les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration présidera les réunions du Conseil d'Administration et il/elle pourra présider les assemblées générales des actionnaires, mais en son absence, le cas échéant, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence temporaire de ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite du consentement oral ou du consentement écrit ou par câble, télégramme, télex ou fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, par le biais d'un fax ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver une telle nomination.

Un administrateur peut également participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. Le moyen utilisé devra en outre permettre à l'administrateur de participer de façon effective à cette réunion. La participation à une réunion par les moyens de communications décrits plus haut sera équivalente à une participation en personne.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité simple de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Dans l'éventualité où, lors d'une réunion, il y aurait égalité des voies pour les votes en faveur et les votes contre une résolution, la voie du président sera prépondérante.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues à Luxembourg ou ailleurs.

Les administrateurs pourront prendre des résolutions à l'unanimité par voie de circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télex, câble ou télégramme, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence temporaire en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration aura le pouvoir le plus étendu de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Tout pouvoir non exclusivement réservé à l'assemblée générale des actionnaires, du fait de la Loi ou des Statuts, tombe dans les compétences du Conseil d'Administration.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut de temps à autre nommer des dirigeants de la Société, y compris le directeur général ou les directeurs généraux, un secrétaire ou tout directeur général adjoint, adjoint au secrétaire ou tout autre dirigeant dont la nomination est jugée nécessaire à la bonne exécution des opérations et la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à n'importe quel moment par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne doivent pas être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire dans les Statuts, le Conseil d'Administration attribue aux dirigeants nommés leurs pouvoirs et obligations.

Plus particulièrement, le Conseil d'Administration pourra déléguer aux dirigeants de la Société ses pouvoirs relatifs à la conduite et à la gestion journalières des affaires de la Société et d'agir en son nom selon son objectif et sa politique sociale. Une telle délégation de pouvoir envers un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'approbation préalable des actionnaires réunis en assemblée générale.

**Art. 15.** Aucun contrat ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres société ou entité ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeant de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, dirigeant ou employé.

Tout administrateur ou dirigeant de la société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir sur des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou dirigeant de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou dirigeant devra informer le Conseil d'Administration sans délai de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou dirigeant à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société membre du groupe «Franklin Templeton» ou société affiliée à ce groupe ou toute autre société ou entité qui peut être définie comme telle de temps à autre par le Conseil d'Administration, à sa propre discrétion.

**Art. 16.** La Société indemniserá tout administrateur, dirigeant ou employé, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toutes dépenses raisonnablement supportées par ceux-ci en relation avec toute action, poursuites ou procès auquel ils pourront être impliqués parce qu'ils sont ou ont été administrateurs, dirigeants ou employés de la Société, ou parce qu'ils sont ou ont été, à la demande de la Société, administrateurs, dirigeants ou employés de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle ils n'auraient pas droit à être indemnisés, à moins qu'ils ne soient finalement condamnés pour négligence grave ou faute intentionnelle dans le cadre de cette action, de ces poursuites ou de ce procès. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les domaines couverts par l'arrangement pour lesquels la Société est informée par son avocat-conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ces devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas l'exercice d'autres droits que cette personne pourrait avoir.

**Art. 17.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un dirigeant autorisé à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 18.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations requises par la loi luxembourgeoise, seront supervisées par un réviseur d'entreprise externe et indépendant qui sera élu par le Conseil d'Administration. Il pourra être également démis de ses fonctions à tout moment par le Conseil d'Administration.

**Art. 19.** L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trentième septembre de l'année suivante.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net annuel sera mis à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Une distribution occasionnelle de dividendes restera à la discrétion de l'assemblée générale des actionnaires quand elle le jugera conforme à l'objectif et la politique sociale de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le Conseil d'Administration pourra également décider de distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux exigences légales.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs pouvant être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par voie d'assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi.

**Art. 23.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. GABRIEL, A. BRAQUET, V. GUISSARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008, Relation: LAC/2008/17485. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061901/242/523.

(080069548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

#### **Groupe TFN Pole International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 138.311.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EAB FINANCES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.508, ici représentée par M. Bruno ABBATE, en sa qualité de mandataire, en vertu d'une procuration lui délivré à Luxembourg le 17 avril 2008.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "GROUPE TFN POLE INTERNATIONAL S.A." société anonyme.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

#### **Art. 4. La Société a pour objet:**

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relevant de tous secteurs d'activités et notamment dans les secteurs du multiservices aux entreprises, du nettoyage, de la sécurité et de l'accueil, de l'hygiène et des 3D, des services et activités techniques et de maintenance de tous bâtiments, des espaces verts, etc.

- toutes activités de prestations de services, de conseils et assistances aux entreprises liées et notamment en matière de conception, définition, encadrement et contrôle des politiques et directions commerciales de ces entreprises, de connaissance et maîtrise des marchés, stratégie et politique de diversification, de recherche de partenariats et croissances externes, de direction générale et notamment de définition et d'encadrement des organisations fonctionnelles, opérationnelles et industrielles, de direction, encadrement, organisation et prise en charge des fonctions achats et approvisionnements, de prestations de services, gestion et encadrement informatique, de qualité et contrôle qualité, de comptabilité et traitement de cette dernière, de gestion, contrôle de gestion et budgétaire, de gestion et contrôle de gestion de trésorerie, de gestion et de relations avec les partenaires financiers, de stratégie et politique financière, de stratégie, définition et encadrement des politiques de management,

- l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore

- l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences relativement aux secteurs d'activité ci-dessus mentionnés,

- l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 1.000 actions (mille) d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

**Art. 6.** La Société est administrée par un administrateur unique ou un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

Vis-à-vis des tiers toutefois la Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie «A» avec celle d'un administrateur de catégorie «B», soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente-et-un août. Chaque année, le trente-et-un août, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que le Président du Conseil et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second vendredi du mois de février à 10:00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique sont autorisés à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf

dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 août 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2009.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

EAB FINANCES S.A., préqualifiée .....	1.000 actions
	<u>1.000 actions</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000.- (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- M. Mathieu de BAYNAST de SEPTFONTAINES, demeurant 17, rue Trébois, F-92300 LEVALLOIS PERRET, de nationalité Française, né le 15 juin 1975 à SAINT ADRESSE, (administrateur de catégorie «A» et Président du Conseil d'Administration);

- M. Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, né le 2 septembre 1965, avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (administrateur de catégorie «B»);

- M<sup>e</sup> Isabelle CLAUDE, avocat à la Cour, née le 22 juillet 1972, avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (administrateur de catégorie «B»).

L'Actionnaire Unique donne expressément pouvoir à chaque administrateur de catégorie «B» d'engager la Société sous sa seule signature individuelle pour tous actes ne dépassant pas la somme de EUR 5.000.-.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

ALTER DOM-COM S. à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 133.127.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

#### *Quatrième résolution*

Le siège de la société est établi à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Abbate et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 avril 2008. LAC/2008/17039. - Reçu cinq cents euros

(Eur 0,5% = 500,00).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008060913/5770/256.

(080067653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

---

**Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

"Pour le Conseil d'Administration"

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008062330/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01357. - Reçu 84,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Global System Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008060371/202/12.

(080066989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

---

**Utopia Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.883.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2008 que

- Messieurs Nico SIMON, Luc NOTHUM, Christian KMIOTEK, Charles WERNER, Djamel ZENITI et Madame Martine REUTER ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008;

- La société «PricewaterhouseCoopers s.à r.l.» a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Nico Simon

Administrateur Délégué, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008060638/2771/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

---